

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 15 mars 2014

Arrêté du 25 février 2014 portant application de l'article L. 5411-2 du code du travail relatif au renouvellement de la demande d'emploi

NOR : ETSD1404977A

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu l'article L. 5411-2 du code du travail ;
Vu l'arrêté du 5 février 1992 définissant les catégories de demandeurs d'emploi ;
Vu l'arrêté du 5 février 1992 portant application de l'article L. 5411-2 du code du travail et relatif au renouvellement de la demande d'emploi ;
Vu l'arrêté du 5 mai 1995 complétant l'arrêté du 5 février 1992 portant application de l'article L. 5411-2 du code du travail et définissant les catégories de demandeurs d'emploi,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le calendrier d'actualisation de la demande d'emploi annexé à l'arrêté du 5 février 1992 portant application de l'article L. 5411-2 du code du travail et relatif au renouvellement de la demande d'emploi est fixé comme suit pour l'année 2014 :

MOIS statistique	CLÔTURE de l'actualisation	DATE de publication
Janvier 2014	Lundi 17 février 2014	Mercredi 26 février 2014 à 18 heures
Février 2014	Lundi 17 mars 2014	Mercredi 26 mars 2014 à 18 heures
Mars 2014	Mardi 15 avril 2014	Vendredi 25 avril 2014 à 18 heures
Avril 2014	Lundi 19 mai 2014	Mercredi 28 mai 2014 à 18 heures
Mai 2014	Mardi 17 juin 2014	Jeudi 26 juin 2014 à 18 heures
Juin 2014	Mercredi 16 juillet 2014	Vendredi 25 juillet 2014 à 18 heures
Juillet 2014	Lundi 18 août 2014	Mercredi 27 août 2014 à 18 heures
Août 2014	Lundi 15 septembre 2014	Mercredi 24 septembre 2014 à 18 heures
Septembre 2014	Mercredi 15 octobre 2014	Vendredi 24 octobre 2014 à 18 heures
Octobre 2014	Mardi 18 novembre 2014	Jeudi 27 novembre 2014 à 18 heures

MOIS statistique	CLÔTURE de l'actualisation	DATE de publication
Novembre 2014	Lundi 15 décembre 2014	Mercredi 24 décembre 2014 à 12 heures
Décembre 2014	Dimanche 18 janvier 2015	Mardi 27 janvier 2015 à 18 heures

Art. 2. – Le directeur général de Pôle emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*La chef de service,
adjointe à la déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
C. DESCREUX